



« Accueil de loisirs »  
Lapalisse  
Du 06 juillet au 14 août  
Accueil des enfants scolarisés  
âgés de 3 à 17 ans.

« Accueil de loisirs »  
Saint-Etienne-de-Vicq  
Du 06 au 24 juillet  
Accueil des enfants scolarisés  
âgés de 3 à 12 ans.

## THÈMES DE L'ÉTÉ

Safari dans  
la jungle



Musiques du  
monde



Les îles



Aux petits  
soins



La fête foraine



Les 4  
éléments



Pas de Pass'ados du 20 au 24 juillet.

Les enfants n'ayant pas 4 ans révolus ne pourront pas être accueillis lorsqu'une sortie à la journée est prévue.\*

### Contact :

Accueil de Lapalisse :  
elodie.lallias@cc-paysdelapalisse.fr  
melanie.hangard@cc-paysdelapalisse.fr  
04.70.99.76.28 - 04.70.99.76.13  
Accueil de Saint-Etienne-de-Vicq  
thierry.cantat@cc-paysdelapalisse.fr  
04.70.99.76.27

- Pour l'accueil de loisirs de Lapalisse : inscriptions UNIQUEMENT via le portail famille à partir du lundi 1er juin pour les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse et à partir du mercredi 03 juin pour les résidents extérieurs.
- Pour l'accueil de loisirs de Saint-Etienne-de-Vicq, inscriptions UNIQUEMENT via le portail famille à partir du lundi 08 juin pour les habitants de la Communauté de Communes du Pays de Lapalisse et à partir du mercredi 10 juin pour les résidents extérieurs.
- Pour les nouvelles inscriptions, les dossiers doivent être complétés par les parents (ou représentants légaux) des enfants au service enfance-jeunesse de la Communauté de Communes, munis du livret de famille, de l'attestation d'assurance responsabilité civile, des avis d'imposition du foyer 2025 sur les revenus 2024, du numéro d'affiliation CAF ou MSA, du carnet de santé de l'enfant et d'une **attestation employeur**.
- L'inscription de l'enfant sera définitive lorsque le règlement sera effectué (*paiement possible via le portail famille ou, à défaut, par CB via le TPE disponible au service enfance-jeunesse, en numéraire, chèque, CESU pour les enfants de moins de 6 ans et chèque-vacances*).
- L'inscription aux accueils de loisirs se fait à la semaine : journée complète avec repas (*possibilité d'une absence hebdomadaire non facturée*).
- En cas de maladie, un avoir sur l'inscription sera effectué uniquement sur demande du responsable légal et sur présentation d'un certificat médical justifiant les jours d'absence de l'enfant.
- L'équipe d'animation se réserve le droit de changer votre enfant de groupe selon les circonstances.
- Les enfants doivent être habillés avec des vêtements adaptés aux activités proposées. Merci de fournir **OBLIGATOIREMENT** à votre enfant un **sac à dos avec une gourde et une casquette**.

TARIFICATION CAF. Repas 4€00 (4€95 pour les résidents extérieurs).

\* Pour l'accueil des enfants n'ayant pas 4 ans révolus lors des sorties à la journée, une proposition de garde peut vous être proposée. Contactez le service enfance-jeunesse pour plus de renseignements.



# Mon sac à dos pour l'accueil de loisirs



Un chapeau ou  
une casquette



Des chaussures  
adaptées



Des pantoufles



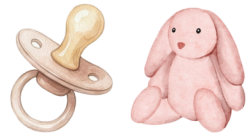
Une gourde



Des vêtements de rechange

Et si je suis en  
maternelle

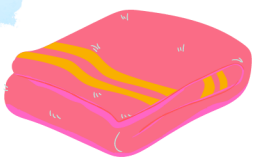
Et si besoin,  
une sucette et un doudou



# Mon sac à dos pour la sortie piscine



Un chapeau ou  
une casquette



Une serviette de bain



Une gourde



Un maillot  
de bain



Les shorts de bain  
sont interdits